

Agir pour l'Environnement - Priartém

LETTRE OUVERTE

Paris, le 29 septembre 2004

A l'attention de Monsieur René RUSSO
Délégué général de l'Afom

Objet : Réaction article de Libération « Des enfants avec mobiles apparents »

Monsieur,

Le quotidien *Libération* se fait l'écho, dans un article paru le samedi 25 septembre 2004, de l'augmentation sensible d'enfants faisant usage d'un terminal mobile. Au-delà de l'aspect sociologique, qui nécessiterait un développement plus complet nous permettant de comprendre pour quelle raison les parents expriment le besoin d'être reliés en permanence à leur progéniture, vous comprendrez notre émoi en découvrant que les opérateurs optent pour une stratégie commerciale ciblant des enfants de plus en plus jeunes.

Vous n'êtes en effet pas sans savoir que des nombreux rapports officiels alertent les autorités publiques sur les conséquences sanitaires générées par un usage du portable chez un public jeune et considéré, à juste titre, comme fragile.

Bien que vos statuts vous interdisent de commenter les stratégies non admises par l'ensemble de vos adhérents, nous ne pouvons nous empêcher de vous faire part de nos plus vives récriminations à l'égard des propos tenus dans *Libération* par la société Bouygues Telecom qui indique ne pas avoir réalisé d'études commerciales sur les enfants de moins de douze ans... indiquant par là même que le public âgé de 13 ans et plus est donc devenu, progressivement, une cible commerciale comme une autre.

Alors que le rapport Zmirou (1.) et plus récemment le rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (2.) préconisent la plus extrême prudence vis-à-vis de ce public très particulier, les opérateurs de téléphonie mobile, à des degrés divers, optent pour une négation totale du risque, négation faite sur l'autel d'une course à la rentabilité.

En sollicitant, à des fins commerciales, un public considéré comme sensible, votre responsabilité en tant qu'association regroupant les opérateurs de téléphonie mobile est clairement engagée. Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions utiles afin de dissuader vos adhérents de s'engager plus en avant dans cette stratégie qui s'oppose directement aux préconisations de précaution émises par les autorités publiques françaises. L'absence d'informations délivrées aux potentiels acquéreurs est à mettre à la charge de vos adhérents.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphen KERCKHOVE,
Coordinateur des campagnes
Agir pour l'Environnement

Janine LE CALVEZ
Présidente de Priartém

(1.) Rapport au Directeur Général de la Santé – 22 janvier 2001 : « Il n'existe pas de données scientifiques qui permettent d'établir qu'il existe, chez les adultes ou les enfants, des risques du fait d'une exposition sur une longue période, mais cela ne peut être exclu en l'état actuel des connaissances. Aussi, le groupe d'experts invite les parents qui jugent utile d'équiper leur enfant d'un mobile à veiller à ce qu'ils en fassent un usage mesuré ; une recommandation dans ce sens devrait figurer dans les notices d'utilisation des appareils vendus. »

(2.) Rapport « Téléphonie mobile et santé » - Afsse 21 mars 2003 : « La conclusion du groupe d'experts est donc, qu'en attente de nouvelles données scientifiques, et à la lumière des changements d'usage déjà perceptibles correspondant à un éloignement du téléphone mobile de la tête. la conclusion du rapport de 2001 est toujours valable et au'il faut intensifier la recherche sur ce thème. »